JEUDI 23 JUILLET 1863. — Nº 59. — TROISIÈME ANNÉE.

LE CONFÉDÉRÉ DU VALAIS.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX D'ABONNEMENT : Par an pour la Suisse, ff. 10. — Pour six mois, ff. 5. — Pour trois mois, ff. 3. — Pour l'étranger, le port en sus. — PRIX D'INSERTION: la ligne 15 cent la moitié pour les insertions suivantes. — Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnemens et les annonces, sera adressé, franco, au bureau du journal, à Sion. —On peut s'abonner en tout temps, à Sion, au bureau du journal et à tous les bureaux de poste. —Les envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Canton du Valais.

Fête fédérale des officiers.

Le Comité central de la Société militaire fédérale vient d'adresser l'appel suivant aux officiers des différents sections :

Chers frères d'armes,

La fête des officiers suisses aura lieu cette année, à Sion, les 15, 16 et 17 du mois d'oût ;

En décernant cet honneur à notre canton, la Société n'avait pas seulement l'intention de ramener cette fête à sa simplicité primitive, mais elle tenait surtout à arborer de nouveau le drapeau fédéral dans un canton frontière, en signe de la protection qui s'étend jusqu'au extrémités du sol suisse.

Les évènements qui agitent l'Europe et la guerre fratricide qui épuise une république-sœur au-delà de l'Océan, disent aux représentants de l'armée suisse que plus que jamais est devenue sérieuse pour eux la tâche de resserrer les liens formés par nos pères, et de se concerter pour la défense de notre chère patrie.

C'est par ce motif que vous avez choisi l'étroite et solitaire vallée du Rhône pour votre prochaine réunion, loin de tout luxe et des distractions d'une fête pompeuse. Cette disposition sérieuse de vos âmes nous permet de vous recevoir chez nous, chers frères d'armes, parce qu'elle exclut ce que nous n'aurions pu vous offrir : les magnificences et les splendeurs de vos dernières fêtes. Vous trouverez chez nous la cordiale simplicité qui caractérise la réception de frères.

Nous savons apprécier le but qui vous conduit vers nous. Vous venez faire flotter au milieu de nos montagnes le drapeau fédéral qui est pour nous le symbole de notre union indissoluble et de votre affection fraternelle. Vous arriverez, nous espérons, avec un joyeux enthousiasme à la fête, tous, comme nous en sommes sûrs, vous accourez avec un patriotique élan à la défense de nos contrées dans le moment du danger : tel est le sentiment sublime qui caractérise la fête et qui nous fait saluer en vous des frères et des protecteurs.

Accourez donc en grand nombre pour nous donner une preuve éclatante de votre attachement, et d'avance nous vous disons à tous : soyez les bienvenus !

Sion, Juillet 1863.

Au nom du Comité central :
Le Président,
L. BARMAN, COLONEL FÉDÉRAL.
Le Secrétaire,
L. ROTEN, commandant.

PROGRAMME DE LA FÊTE.

Samedi, 15 août.

1. A 3 ½ heures, arrivée du drapeau de la Société et des délégués des sections cantonales. Ils sont reçus à la gare par le Comité d'organisation de la fête et par les officiers présents. Salve de 22 coups de canon. Réception devant l'hôtel du gouvernement par les autorités cantonales.
2. Distribution des cartes de la fête et des billets de logement. Le bureau, installé à l'hôtel du gouvernement, sera ouvert le premier jour jusqu'à 10, le second jusqu'à 9 heures du soir, le troisième jour jusqu'à midi.

   Les cartes donnent droit au banquet et à l'excursion du dimanche.
3. A 6 heures, réunion à l'hôtel-de-ville du comité central et des délégués des sections.
4. A 8 heures, réunion libre au local de la fête.

Dimanche 16 août.

5. A 6 heures du matin, diane exécutée par la fanfare de la compagnie de carabiniers Nº 32 et salve.
6. A 9 heures, réunion des armes séparées :
   a) Génie et artillerie : dans la salle du Grand-Conseil à l'hôtel-de-ville.
   b) Cavalerie à l'hôtel du gouvernement.
   c) Etat-major fédéral, carabiniers et infanterie au théâtre.
   d) Corps sanitaire : dans la salle de M. de Lavallaz.
   e) Commissariat : au palais épiscopal.
   f) Etat-major judiciaire : dans la chancellerie bourgeoisiale à l'hôtel-de-ville.
7. A deux heures, réunion à la gare et départ pour les gorges du Trient (tenue en casquette). Entrée à Martigny et réception par les autorités et les officiers de la ville.
8. A 9 heures, retour à la gare de Sion. Promenade du cortége par la ville. Illumination. Réunion familière au local de la fête.

Lundi 17 août.

9. A 6 heures du matin, salves d'artillerie, et diane exécutée par les tambours et la musique militaire.
10. A 8 ½ heures, réunion des officiers devant l'hôtel du gouvernement. L'ancien comité central conduite par le comité d'organisation et accompagné d'une escorte militaire, se rend au lieu de réunion. Remise du drapeau. Salves d'artillerie.
11. Le cortége se forme et se rend au théâtre, pour l'assemblée générale, dans l'ordre suivant :
    a) la fanfare des carabiniers ;
    b) Un détachement de cette arme ;
    c) les tambours ;
    d) la musique militaire ;
    e) l'ancien et le nouveau comité central avec le drapeau de la Société ;
    f) les invités ;
    g) le comité d'organisation ;
    k) les officiers sur quatre rangs suivant leur grade ;
    i un peloton de carabiniers.
12. Après la séance, MM. les officiers accompagnent le drapeau, dans l'ordre indiqué, au logement du Président du nouveau comité central.
13. A 5 heures, banquet au local de la fête.

    Le premier toast est porté par un membre du comité central à la Patrie.

    Ceux qui voudront ensuite prendre la parole auront à s'annoncer au président du comité d'organisation.

    MM. les officiers seront en grande tenue durant toute la journée du lundi et assisteront également en cette tenue à toutes les séances de la Société.

Bas-Valais, 15 Juillet 1863.

A la réduction du Confédéré du Valais,

Il y a quelque temps, vous avez publié une correspondance de quelques citoyens du Bas-Valais qui exprime avec raison l'étonnement que l'on éprouve dans cette partie du canton, de ce que nonobstant le vote unanime du Grand-Conseil émis en session de novembre dernier concernant la suppression d'une partie des fêtes chômées, rien encore n'a été fait pour procurer au pays un bienfait si justement et si impatiemment attendu.

Cet étonnement a d'autant mieux sa raison d'être, que le vote du Grand-Conseil a eu lieu dans la même session qui a doté le pays, sans oser en référer au peuple, de la nouvelle loi des finances qui frappe avec si peu de ménagement et de justice, l'industriel, l'artisan, l'ouvrier.

Assurément, on aime à le croire, le Grand-Conseil dans l'émission de ce vote qui l'honore (vote sur la suppression des fêtes), n'a pas eu uniquement en vue d'alléger le peuple dans les lourdes charges que doit lui imposer le décret concernant le diguement du Rhône et de ses affluents, mais il aura aussi voulu lui donner un correspectif aux charges résultant de cette nouvelle loi, et surtout répondre aux vœux des populations qui comprennent que cette suppression est une nécessité.

Que l'on ne se trompe point du reste, si le décret relatif au redressement du Rhône, qui porté bien évidemment, quoiqu'on en ose dire, dans l'intérêt unique du Haut-Valais, n'a pas été chez nous trop mal accueilli, c'est qu'il avait au moins procuré au pays entier le bienfait inestimable de la suppression d'une partie des fêtes chômées. Et cette considération n'a pas été sans effet, si l'on a reçu avec quelque faveur ce décret dont personne dans le Bas-Valais ne s'est fait illusion sur le but et les conséquences.

Vos correspondants, Messieurs, attribuent le retard apporté à cette suppression à l'autorité ecclésiastique, qui selon eux aurait fait la sourde oreille aux respectueuses réclamations du pouvoir exécutif qui à coup sûr, croient-ils, s'est empressé de répondre aux vœux unanimes du Grand-Conseil. En ceci je ne suis point de leur avis et d'après quelques bruits que je ne crois pas sans fondement, je crois qu'ils se trompent. Le Conseil d'Etat, trop occupé d'affaires particulières n'aurait rien fait ou rien osé faire.

Quoiqu'il en soit, si rien n'a été fait sous ce rapport, la faute n'en vient point assurément de l'autorité ecclésiastique. Seulement l'on comprend que dans cette occurence, elle ne peut prendre l'initiative, mais à coup sûr, elle se prêtera avec plaisir à réaliser les vœux du pays.

Elle aussi veut le bien du canton. Elle connait du reste mieux que qui que ce soit combien les fêtes chômées sont préjudiciables à la religion. Elle sait et nous enseigne que travailler c'est

prier, que l'oisiveté est la mère de tous les vices. Elle sait que l'ivrognerie et le luxe, contre lesquels elle prêche quelques fois, qui font des progrès effrayants ne prennent de l'extension qu'à ces jours de fêtes, qui ne sont le plus souvent, il faut bien le dire, que des occasions de rixes, de débauches et que c'est alors que de jeunes gens apprennent à boire et à jouer. Elle sait que si l'on dressait un tableau des délits que répriment les tribunaux, l'on verrait que les trois quarts au moins ont été commis dans les quatre-vingts et quelques jours chômés que nous avons.

L'église nous enseigne avec raison que la religion, outre celui de faire notre salut éternel, a aussi pour but essentiel le bien, le développement, le progrès de la société, que dès-lors l'on doit forcément reconnaître que le travail pour lequel l'homme est crée, ne soit le moyen le plus efficace pour atteindre ce but. Procurer à l'homme la plus grande somme de travail possible, est ainsi entrée en plein dans les vues de notre sainte religion.

Il n'est donc pas possible que l'autorité ecclésiastique ne se prête avec zèle à la suppression de ces fêtes.

D'un autre côté, puisqu'il est reçu, admis que les jours de fête, l'avocat, le notaire, l'aubergiste, le pintier, le négociant, les gros et petits marchands, des artistes quelconques, peintres, musiciens, etc., etc., peuvent vaquer à leurs affaires, exercer leur industrie, travailler, gagner leur vie, que seuls, les artisans, les laboureurs et tous ceux qui sont assujétis aux plus rudes et aux plus pénibles labeurs empêchent par leur travail la solennité des fêtes, que le marteau du forgeron, du cordonnier, que la scie du menuisier, etc. causent plus de scandale que les chants, les vociférations du cabaret et les jeux, que la pioche du laboureur ou l'aiguille du tailleur, font plutôt obstacle à la sanctification des fêtes que la plume du notaire ou l'aune du marchand; dès-lors, puisqu'il en est ainsi, n'y a-t-il pas justice, humanité, d'aocorder à ceux qui gagnent le plus péniblement leur vie un temps égal au moins à celui que l'usage accorde à ceux de leurs concitoyens mieux favorisés par leur fortune ou leur position.

Combien d'argent dépensé en frivolités, resterait dans le pays, combien de temps précieux que l'on perd serait utilisé, combien de récoltes compromises seraient conservées. Le laboureur acquérerait une plus large aisance, l'ouvrier dépensant moins, gagnant davantage s'en trouverait mieux et l'on aurait bien moins souvent le scandale de voir des ouvriers, des artisans, des pères de famille qu'un jour de féte a dérangés, passer la semaine entière au cabaret.

Ces considérations auxquelles l'on pourrait encore beaucoup ajouter, sont comprises, senties par tout le monde et le pouvoir exécutif ne peut absolument plus reculer devant de sérieuses démarches. On a d'autant plus d'espoir, du reste, de voir réaliser nos vœux sous ce rapport, que le décret de correction du Rhône à l'exécution duquel, quelques personnes, dit-on, voulaient subordonner la suppression des fêtes pourraient bien prochainement s'être mis en vigueur, puisque la Confédération semble vouloir sérieusement accorder le subside, imploré, quoiqu'on en dise, *ni par nous ni pour nous*. La suppression de quelqnes fêtes chômées, sera au moins pour le Bas-Valais une compensation quelconque des lourdes charges qu'il devra supporter, pour diguer là où l'on n'a pas voulu le faire et le reproche, fondé ou non, ce qu'il ne m'est pas donné d'apprécier, que l'on fait à notre Gouvernement de n'avoir guère en vue que l'intérêt d'une seule partie du pays, aura dans tous les cas, un peu moins sa raison d'être. *(Un artisan du Bas-Valais.)*

Bas-Valais, 6 juillet 1863.

A la rédaction du Confédéré du Valais.

Nous avons lu dans le dernier article de votre journal sur la loi sur le diguement du Rhône n'a été voté spécialement par les députés du Bas-Valais, que sous la condition d'obtenir de l'épiscopat cantonal ou du St-Siége, l'abrogation, ou plutôt le renvoi au dimanche, d'une multitude de fêtes qui n'existent plus dans les autres pays catholiques, et dont la solennité en jours d'œuvres procure la ruine du canton.

En effet, si ces jours de fête étaient consacrés à un travail utile, au lieu d'être improductifs, pour ne pas dire être une occasion de dépenses, de frais considérables, d'habitudes d'oisiveté, de débauche, calculant le nombre de ces fêtes qui n'existent que chez nous, quel ne serait pas sous peu de temps, l'accroissement de notre fortune nationale? Vingt jours de fête sur vingt mille travailleurs. Quel est le produit? Quelle est la perte, dans la même proportion pour vingt jours de chômage? Chacun peut faire le calcul.

Est-il étonnant dès-lors que le pays s'appauvrisse de plus en plus, et si son sol n'était pas plus que fertile ne pourrait-on pas désigner d'avance, mathématiquement l'époque de sa ruine complète.

Avec la suppression des fêtes, et dans le sens inverse, peut-on calculer jusqu'où ira sa prospérité.

On objectera que le repos est nécessaire au travailleur, qu'il doit nécessairement se reposer un jour sur sept. Mais empêche-t-on quelqu'un de se reposer, et parce que ce repos d'un jour sur sept serait même nécessaire à l'ensemble de l'humanité, a-t-on le droit d'empêcher et de priver du travail ceux qui ont des forces surabondantes, qui ont l'intention de travailler, qui veulent et qui ont besoin de travailler.

S'il en est ainsi même du dimanche, que ne peut-on pas dire des fêtes, dont deux ou trois figurent quelque fois dans la même semaine, pendant que les récoltes dépérissent, que les travaux sont d'une urgente nécessité.

L'évangile nous dit: *Qui travaille prie.* C'est la plus sainte des lois, c'est celle qui procure le pain à l'humanité, aux pauvres, aux orphelins, à tout le monde, et même aux riches qui sans le travail du peuple ne pourraient pas vivre.

C'est dans la conviction la plus entière que certaines fêtes qui n'existent pas ailleurs et sur une proposition formelle, que le Grand-Conseil a voté en sa dernière session une loi sur le diguement du Rhône.

Les députés du Bas-Valais qui ont voté cette loi savaient parfaitement qu'ils chargeaient d'une manière considérable les communes qu'ils représentaient, et cela au profit de leurs concitoyens du Haut-Valais.

Dans l'état actuel, le Rhône dans tout son parcours du Bas-Valais, et dans celui de la plus grande partie du centre du canton est passablement digué, les inondations y sont rares, il n'y a qu'à consolider les travaux, tandis que dans le Haut-Valais il n'y a rien ou à peu près rien de fait.

Le subside fédéral qui est réclamé et les charges imposées aux communes pour l'obtenir donnent-ils au Bas-Valais et au centre du canton, un équivalent de ces charges?

A l'heure qu'il est, les grandes crues d'eau se déversent dans les grands réservoirs du Haut-Valais, réservoirs qui existent par la faute des communes des localités intéressées au diguement, les eaux s'étendent sur divers districts; plaine de Mœrell, de Naters, de Brigerbad, et surtout entre Loéche et Sierre, elles ne s'écoulent que lentement, et n'arrivent dans le Bas-Valais qu'après quarante-huit heures.

Qu'en serait-il, si le diguement opéré, elles ne pouvaient plus s'étendre dans les grands réservoirs? — Elles arriveraient dans le Bas-Valais dans six heures de temps.

Dès lors, l'on comprendra facilement que le centre du pays, et spécialement le Bas-Valais devra exhausser ses digues et ses arrière-bords, les consolider d'une manière formidable sous peine d'être inondé. Cette dépense qui n'est pas nécessaire dans l'état actuel leur aura été imposée, sans bénéfice aucun, mais pour sauvegarder seulement le Haut-Valais.

La question est tellement évidente, que le canton de Vaud qui se trouve dans la même position qu'une grande partie du Bas-Valais, réclame, dit-on, un subside fédéral d'un million de francs pour le diguement du Rhône, rière son territoire, pour le cas éventuel où le Rhône serait digué, au moyen de subsides fédéraux dans le Haut-Valais. Nous, Bas-Valaisans, ne nous trouvons-nous pas dans la même position que le canton de Vaud? devons-nous, solliciter, mendier presque des subsides de la Confédération pour nous faire inonder ou doubler nos charges de diguement?

Nous ne le pensons pas.

Il faut que ceux qui ont besoin des subsides fédéraux les réclament pour eux et en leur nom.

Nous savons, d'ailleurs, comment ces subsides seraient appliqués.

Sans autorisation aucune, plus de cent mille francs ont été affectés l'annoe dernière en diguement sur trois communes du Haut-Valais.

L'avenir éclaircira qui a fourni ces fonds. Dans tous les cas nous savons parfaitement que le Bas-Valais n'aura que des charges à supporter, et dans cette position, bien que voulant tout le bien possible au Haut-Valais, il est obligé de rendre ses craintes publiques.

(Un abonné.)

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Tir fédéral. — Jeudi après-midi, la députation de Nidwald s'est rendue officiellement au Locle. Elle a été reçue à la gare par un nombreux cortége dans lequel figuraient les autorités locales, les comités du tir, les sociétés de chant, une grande partie de la population et de nombreuses bannières.

Après avoir complimenté et souhaité la bienvenue à ses chers hôtes, le cortége s'est remis en marche pour descendre de la gare, dans le même ordre qu'il y était monté, mais notablement grossi par la colonne arrivée de la Chaux-de-Fonds. Le canon tonne, les tambours battent, les musiques jouent, les cloches sonnent à toute volée. La colonne débouche sur la place du Marché et se masse autour de la fontaine. Quand le silence est rétabli, un roulement de tambour annonce qu'un orateur va parler, et M. Dubois, juge de paix, monte sur le balcon de la maison Louis Dubois, magnifiquement ornée; là, au milieu des fleurs et de la verdure dont cette tribune était jonchée, il prononce des paroles chaleureuses et patriotiques, interrompues à plusieurs reprises par des acclamations et terminées par un vivat à la Suisse, notre chère patrie, et à ses braves et généreux enfants des petits cantons, vivat qui fut triplement acclamé par tous les auditeurs. Mais le tambour réclame de nouveau le silence et M. Durrer, avocat et membre du comité de Stanz, paraît sur le balcon, et dans un discours dont toutes les paroles partent d'un cœur chaud et vivement impressionné, il remercie les Loclois de leur brillant

accueil, des sentiments patriotiques dont ils sont animés et termine par des vœux pour leur prospérité et pour que la main de la divine Providence soit constamment étendue sur eux, sur leur localité et sur tout le canton de Neuchâtel. Toute l'assistance a accueilli ces paroles bienveillantes par des bravos et un sentiment de profonde reconnaissance. Dans ce moment, des demoiselles se présentent devant le cortége, tenant à la main chacune une coupe et offrent les vins d'honneur. L'une d'elles, munie d'une jolie couronne de fleurs, la pose sur la vénérable tête de M. Odermatt, président du comité du tir de Stanz et doyen des tireurs, aux acclamations de la foule.

Le cortége s'est ensuite remis en route et a parcouru les principales rues du village, dont les maisons sont généralement ornées et pavoisées avec beaucoup de goût. Des vins d'honneur ont été offerts au Cercle de l'hôtel des postes, au Cercle des Envers, au Cercle des amis et au Cercle de la Fleur-de-Lys; partout même accueil, même empressement, même amitié.

A la nuit tombante, le village s'est spontanément illuminé, des feux de Bengale ont été allumés en divers endroits, l'enthousiasme était à son comble.

Mais les heures s'écoulaient rapidement et le moment des adieux était là. La colonne se reforme devant le Cercle de l'hôtel des Postes, où de beaux chants patriotiques avaient été exécutés, où des discours chaleureux avaient été dits, où des santés avaient été bues, de part et d'autre, pour sceller une amitié fraternelle que le temps et l'éloignement ne pourront altérer. Nos hôtes prirent le chemin de la gare, accompagnés de toute la population qui, par des vivats, des acclamations et des serrements de mains, leur témoignèrent combien les Loclois avaient été sensibles et honorés de leur visite si courte mais si affectueuse. A 10 heures, le sifflet de la locomotive se fit entendre, toutes les têtes se découvrirent; le mot ***au revoir*** sortit de toutes les bouches, et la foule se dispersa silencieuse, emportant le souvenir d'une fête qui ne s'effacera jamais de sa mémoire.

La *Gazette de Thurgovie* contient une description de la réception des tireurs allemands à leur passage à Olten. Après que M. Kulli, président du tribunal, leur eut souhaité la bienvenue et que M. de Heymann eut répondu au nom de ses compagnons de voyape, le défilé de 1200 cadets commença; ce spectacle parut faire beaucoup d'impression sur nos hôtes de l'Allemagne. « Pas un œil ne demeura sec, » dit le correspondant. « Après le défilé, dix toutes jeunes filles, vêtues de blanc, distribuèrent à tous les tireurs des bouquets de roses des Alpes, puis les vins d'henneur furent présentés. Le moment le plus émouvant a été le discours d'adieu prononcé par le Dr Virchow, l'un des députés les plus distingués du parti libéral à la Chambre des représentants prussienne. »

En Valais un des premiers actes du gouvernement ***réparateur*** a été de supprimer l'instruction militaire dans nos colléges. On dirait qu'il craint l'envahissement de l'esprit suisse dans notre jeunesse. (*Réd.*)

Le correspondant bernois de la *Gazette de Lausanne* lui annonce que les autorités anglaises ont avisé le Conseil fédéral que la jeune Elisabeth Hunter, dont la disparition avait été mise en rapport avec le cadavre de jeune fille découvert près de Neuchâtel, a été retrouvée morte dans un bois près de sa demeure en Angleterre.

VAUD. — Un nouvel accident de tir est arrivée le 12, à Chesalles sur Moudon. Un enfant de 13 ans, employé comme marqueur, a reçu une balle à l'épaule. Le projectile a pu être heureusement extrait et la gravité de la blessure est moindre qu'on n'aurait pu le supposer. Il n'en est pas moins vrai que le grand nombre d'accidents semblables rend des mesures de police indispensables. Le Conseil d'Etat s'occupe d'un règlement sur la police des tirs.

— On écrit de Grandson, le 16 juillet, au *Nouvelliste vaudois* :

« Hier au soir, un jeune Bâdois employé dans une maison de commerce de cette ville, s'est noyé dans le lac en se baignant de suite après le goûter; il a été retiré par M. Piaget, d'Yverdon. Un accident, qui est dû à la même cause, est arrivé ces derniers jours à un homme âgé d'Yverdon. — Avis aux personnes qui vont se baigner après avoir mangé.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

France.

On lit dans le *Moniteur* :

« Une dépêche d'un officier d'ordonnance qui a été envoyé au Mexique avec une mission de l'empereur, confirme que le président Juarez s'est enfui avec quelques troupes à San-Luis-de-Potosi (au nord de Mexico). — Le maréchal Forey est entré le 10 juin à Mexico, à la tête de l'armée, accompagné du ministre de France et d'Almonte. L'enthousiasme était au comble et se manifestait par des cris de : Vive l'empereur, vive l'impératrice, vive l'intervention.

Le maréchal envoie à l'empereur, avec une lettre, cinq drapeaux et treize fanions pris à Puebla, plus les clefs d'argent de Mexico offertes aux Français par la municipalité de cette ville.

On apprend à St-Nazaire que le paquebot du Mexique est signalé. »

— Le *Moniteur* publie la liste des puissances qui ont déjà fait complimenter l'empereur sur l'entrée des Français à Mexico. C'est l'Espagne qui a été la première en date. La *France* remarque que l'Angleterre est loin d'imiter cet empressement; elle montre une réserve, ajoute la *France*, qui ne saurait être compensée par les articles du *Morning-Post*, « dans lesquels perce comme un secret dépit du prompt et heureux dénoûment que vient de recevoir notre expédition militaire. »

Pour être conséquentes, ces mêmes puissances devront aussi féliciter la Russie lorsqu'elle aura fini d'écraser la Pologne. (*Réd.*)

— Le ministre de la guerre a reçu du général commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique la dépêche suivante :

Le général Forey au ministre de la guerre.

Mexico, le 10 jiunuin 1863.

« Je viens d'entrer à Mexico à la tête de l'armée. C'est le cœur encore tout ému que j'adresse à la hâte cette dépêche à Votre Excellence pour lui annoncer que la population de cette capitale tout entière a accueilli l'armée avec un enthousiasme qui tenait du délire. Les soldats de la France ont été littéralement écrasés sous les couronnes et bouquets dont l'entrée de l'armée à Paris, le 14 août 1859, en revenant d'Italie, peut seule donner une idée.

« J'ai assisté à un *Te Deum* avec tous les officiers de l'état-major dans la magnifique cathédrale de cette capitale, remplie d'une foule immense; puis l'armée, dans une admirable tenue, a défilé devant moi aux cris de : « Vive l'empereur ! Vive l'impératrice ! »

« Après le défilé, j'ai reçu au palais du gouvernement les autorités qui m'ont harangué. Cette population est avide d'ordre, de justice, de liberté vraie. Dans mes réponses à ses représentants, je leur ai promis tout cela au nom de l'empereur.

« J'aurai l'honneur de vous donner de plus amples détails sur cette réception sans égale dans l'histoire, et a la portée d'un événement politique dont le retentissement sera immense. »

Italie.

Voici quelques détails au sujet des arrestations opérées sur l'*Aunis* :

Les cinq brigands étaient munis de passeports en règle signés par considération particulière de la propre main du cardinal Antonelli. Ils étaient porteurs de lettres de recommandation des autorités pontificales de Civita-Vecchia à l'adresse du consul général de Sa Sainteté à Marseille. Les originaux sont à Turin, les passeports ont le visa de la légation de France. En voici la teneur :

Antonelli Jacques, de Ste-Agathe, à la Suburra, cardinal de la sainte église romaine, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté notre seigneur Pie IX.

Toutes les autorités civiles et militaires de l'Etat pontifical laisseront passer librement le signor Guetano la Gala (ou Copa ou d'avanzo...) qui se rend à Barcelone et lui prêteront aide en cas de besoin.

Les autorités civiles et militaires étrangères sont priées également de lui prêter leur appui, une parfaite réciprocité étant offerte.

Le présent passeport est valable pour un an.

Donné à Rome, le 6 juin 1863.

(Signé) ANTONELLI.

Armes du cardinal. N° 2426 et suivants.

Droits, 5 fr. Vu à l'ambassade de France. Bon pour Marseille. — Rome, le 7 juillet 1863. La signature du chancelier, puis la légalisation de la légation d'Espagne.

Les cinq brigands allaient, comme vous voyez, à Barcelone. Or on sait depuis longtemps ce qui se passe sur les côtes d'Espagne. Le brigand romain, quand il est las, va s'y ravitailler, y faire des recrues et revient à Rome. Puis bien muni d'argent et d'instructions il recommence les campagnes que vous savez dans les provinces napolitaines. Cipriano de la Gala et ses quatre acolytes faisaient avec des lettres de recommandation des autorités pontificales un voyage de ce genre.

A propos de l'arrestation des ciuq bandits sur l'*Aunis*, on dit que M. de Sartiges n'avait pas attendu les ordres de M. Drouyn de Lhuys pour les réclamer. On continue à ne pas craindre qu'il surgisse de sérieuses difficultés.

Pologne.

La position du grand duc Constantin est digne de pitié. Attaqué de deux côtés à la fois, en butte aux défiances du vieux parti russe, dont il a été jadis l'espérance, et à la haine des Polonais, l'inquiétude dévorante que lui inspirent les dangers qui menacent sa vie est bien fondée, bien que jusqu'ici le gouvernement national s'est efforcé, jusque dans ees derniers temps, de protéger sa sécurité personnelle.

On l'a prévenu de ce côté qu'il ferait bien de ne plus faire de promenade hors de la ville, parce qu'il y avait des gens qui voulaient l'enlever. Il avait fini par trouver insupportable de rester constamment dans le château et le jardin du château, entouré de gardes en uniforme ou en bourgeois, et il avait recommencé à faire quelques excursions, sous une forte escorte, il est vrai. Par suite de cet avis, le grand-duc reste aujourd'hui dans ses appartements, et là encore il ose à peine manger à son appétit.

Il a été constaté, en effet, qu'on a essayé de l'empoisonner avec du beurre. Depuis, on prend les mesures de précaution suivantes : on a fait venir de Paris des caisses en argent, élégantes, garnies de serrures de sûreté. C'est dans ces caisses qu'on met les plats destinés à la table du prince. Un domestique sur lequel on peut compter porte ces caisses à la cuisine et y place ces plats, après que le cuisinier a goûté en sa présence tous les mets et boissons destinés au prince.

On referme ensuite les caisses et on les porte sur la table. Le grand duc ne voit presque personne que ses deux aides-de-camp; sa famille est déjà partie, et il n'a qu'un seul désir : de la suivre le plus tôt possible.

— Suivant le *Czas*, les Russes ont fait à Varsovie une nouvelle tentative de soulever une émeute. Un agent de police a tiré dans la rue un coup de son revolver, ce qui a fait accourir la troupe. Mais la population n'a pas bougé. Il y a eu des perquisitions opérées dans plusieurs maisons et quelques personnes arrêtées.

Mexique.

C'est le 5 juin que l'avant-garde de l'armée française, sous le commandement du général Bazaine, est entré à Mexico. Dès le 30 mai, la ville avait été abandonnée par le gouvernement de Juarez, qui s'est retiré à Cuernavaca, suivi des troupes et d'une grande partie de la population restée fidèle à la cause constitutionnelle. Cuernavaca appartient à la province de Mexico et se trouve situé à quinze heures environ au sud de la capitale, au milieu de montagnes d'un accès très-difficile. Les troupes françaises poursuivront-elles le gouvernement legitime de la république dans

sa retraite, ou faut-il considérer les opérations militaires comme terminées ; voilà la question qui préoccupe à cette heure tous les esprits. Au dire de la *France*, le général Bazaine serait déjà en marche sur Cuernavaca, dont la possession serait indispensable à la sécurité de l armée d'occupation ; mais cette assertion du journal de M. Laguerronnière est infirmée par les déclarations de quelques autres feuilles parisiennes, et notamment de la *Patrie*, qui suppose que « ce triomphe met fin à une guerre lointaine, pleine de sacrifices, et que Mexico est la dernière étape des soldats français et la première de la diplomatie impériale. »

On ajoute même que l'armée expéditionnaire va être immédiatement rappelée et qu'il ne restera au Mexique que cinq mille hommes pour protéger l'œuvre de réorganisation méditée par le cabinet des Tuileries. C'est à un Mexicain, aidé des conseils et des inspirations du général Bazaine, que serait confié, toujours d'après les même rumeurs, le soin de consulter le pays sur la forme du gouvernement qu'il entend se donner et de procéder à l'installation des autorités nouvelles. En démentant la mission de M. Hubert-Delisle, sénateur, qu'on désignait comme devant aller « faire fonctionner » au Mexique le suffrage universel, le *Moniteur universel* a accrédité, peut-être sans le vouloir, les bruits dont nous venons de parler. Quand nous connaîtrons les projets définitifs du gouvernement français, nous les discuterons, s'il y a l'ieu, et nous reprendrons la polêmique que nous soutenons invariablement depuis deux années bientôt.

Pour le moment il convient de s'abstenir, afin de ne pas s'exposer à lancer des accusations en l'air et à combattre des résolutions qui n'existent pas. Car les événements, il faut du moins l'espérer, auront éclairé le gouvernement impérial et modifié ses premières vues, et, d'un autre côté, nous comptons beaucoup sur l'influence du sentiment public qui, en France, a toujours désapprouvé l'expédition et — chose inouïe — s'est montré indifférent au surcroît de gloire qu'ont procuré à l'empire ses succès récents contre la républicaine. Ce n'est pas que nous ayions la moindre inquiétude sur l'indépendance du Mexique et sur l'avenir du parti libéral si noblement représenté par le président Juarez ; à cet égard, notre opinion est la même et les résultats de l'invasion ne sont pas douteux pour nous. Mais il est pénible de voir une nation généreuse et placée à la tête de la civilisation s'acharner sans motif et sans but sérieux à une œuvre inique et réactionnaire, et nous ne pouvons songer sans tristesse aux sacrifices qu'un entêtement coupable pourrait encore imposer à ce peuple mexicain qu'accompagnent maintenant les sympathies de tous les hommes de cœur. Aussi, en dépit de toute autre considération, hâtons-uous de nos vœux les plus ardents le jour où le dernier soldat français aura quitté le sol de la république.

La SUISSE, *revue littéraire et artistique*, contient dans le numéro de juillet le sommaire suivant :

TEXTE :

I. *Jacques Imbert Galloix*, par J. Petit-Senn.
II. *Noël et chants populaires de la Franche-Comté*, par Max Buchon.
III. *Visite au salon de Paris* (Deuxième article), par Ed. Lostève et Léo de Bernard.
IV. *Deux jours d'avril à Interlaken*, par H...
V. *Chalucet*, par Louis Guibert.
VI. *L'orage*, poésie; par Jules Vuy.
VII. *Chronique musicale*, par Johannès Wever.
VIII. *Chronique littéraire*, par Jules Mülhauser.
IX. *La jambe de bois*, par Salomon Gessner.
X. *Le général Hahn*, par P. V.
XI. *La tour des sorcières*, par A. R.
XII. *Les Moissonneurs*, par S. N.
XIII. *Bibliographie*, par J. G. Ponzio.

GRAVURES :

La jambe de bois, d'après une composition de S. Gessner.
Le général Hahn, dessin de Paul Volmar.
Les Moissonneurs, d'après un tableau de van Muyden.
La tour des sorcières, d'après un tableau de George.

ANNONCES.

AVIS.

Un concours est ouvert pour l'élargissement dans le roc de l'aqueduc d'Hérémence snr une longueur de 5 à 600 pieds. L'adjudication aura lieu à Vex, à la pinte Moix, le neuf août prochain, à une heure de l'après-midi. Le cahier des charges est déposé à Sion, chez M. l'avocat Louis Favre, président de la commune de Vex.

La Commission.

CONSERVATION DE LA VUE.

Avec les verres régénérateurs, appropriés exactement d'après les nombreuses variations des yeux, par M. **Mulhauser**, domicilié à Lausanne, opticien expérimenté et aussi consciencieux qu'habile, déjà avantageusement connu dans le pays par l'excellence de ses verres et par son rare talent de connaître et de savoir juger toutes les affections et faiblesses dans l'organe visuel, et de leur adapter en conséquence les lunettes les plus convenables et les plus parfaites aux différents états de l'œil, vient d'arriver en cette ville, pour la première fois, avec un assortiment complet de **Lunettes choisies, conserves, pince-nez, face-à-main, lorgnettes, jumelles, longues-vues, microscopes,** etc.; enfin, **verres supérieurs,** pour toutes les vues altérées ou affaiblies, soit par l'âge, la fatigue du travail ou par l'emploi des mauvais verres assez souvent mal choisis. La réputation et la confiance méritées qu'il s'est acquise depuis nombre d'années dans toute la Suisse. et les nombreuses attestations que possède M. Mulhauser de la part des médecins les plus distingués et les plus renommés du pays et de l'étranger, qui constatent la supériorité et la perfectton de ses excellents verres en les recommandant au pubic d'une manière toute spéciale pour la conservation et le rétablissement de la vue, sont un sûr garant qu'on peut s'adresser à lui en toute confiance pour tout ce qui concerne la vue. Les personnes qui voudront profiter de cette bonne occasion sont priées de le visiter à l'Hôtel de la Poste, chambre n° 5, 1er étage, où il séjournera jusqu'au 23 courant au soir.

A vendre,

De la grande absinthe du Valais, de l'Isope, des racines de Bardane, de Saponeré, de Sermontant, autres divers herbages et racines. S'adresser, par lettres affranchies, à Joseph Follonier, rue du Rhône, à Sion.

OFFICE DE PLACEMENT D'EMPLOYÉS,

Rue des Alpes, à Genève.

L'administration de cet établissement procure à toute époque en Suisse, ou à l'étranger, les emplois suivants :

Instituteurs, institutrices, premières bonnes, représentants de commerce, comptables, commis, secrétaires, précepteurs, employés aux écritures, gouverneurs de campagnes, courriers, sommeliers, portiers d'hôtel, apprentis de commerce, échange de jeunes gens.

Les personnes bien recommandées peuvent s'adresser franco à M. le Directeur de l'Office de placement, rue des Alpes, à Genève.

AVIS.

L'hoirie de feu Innocent Max, du Bourg-Saint-Pierre, exposera en enchère publique, le dimanche 2 août prochain, l'auberge du Cheval-Blanc, situé au dit lieu, avec grange, écurie et places adjacentes. — L'enchère aura lieu dans la dite auberge, à midi. — En cas de non vente du dit immeuble, le dimanche suivant on procédera à la location. Les conditions seront lues à l'ouverture de l'enchère.

Bourg-St-Pierre, le 8 juillet 1863.

Pour et au nom de l'hoirie,
MAX, Victor.

On peut gagner **CENT MILLE FRANCS** **avec Un Franc.**

et l'on participe à une œuvre philantropique en souscrivant à

L'EMPRUNT A PRIMES DE LA FONDATION DU TEMPLE UNIQUE MAÇONIQUE

Autorisé par le Conseil d'Etat de Genève.

LE TROISIÈME ET GRAND TIRAGE EST FIXÉ

AU VENDREDI 31 JUILLET 1863.

à **2** heures, en public, dans une des salles du Bâtiment.

394 PRIMES VALANT **240,000** FRANCS, SERONT AINSI RÉPARTIES :

1	prime de		Fr. **100,000**	7	primes de	1,000 fr.	Fr. 7,000
1	id		,, 20,000	21	id	500 ,,	,, 10,500
2	primes de	10,000 fr.	,, 20,000	80	id	300 ,,	,, 24,000
3	id	5,000 ,,	,, 15,000	80	id	200 ,,	,, 16,000
4	id	2,000 ,,	,, 8,000	195	id	100 ,,	,, 10,500

Ces primes seront payées en espèces conformément à l'arrêté de la Commission civile administrative:

Ces obligations sont toujours délivrées au prix de un franc chacune à l'Office International, rue Bonivard, 6, à Genève, seule maison chargée de leur placement

NB. Les demandes du dehors doivent être accompagnées du montant par lettres chargées ou valeurs déclarées et adressées *franco* au *Directeur de l'Office International, rue Bonivard, 6, à Genève.* On expédie aussi contre remboursement. Il est expressément recommandé de ne pas mettre de numéraire dans les lettres jetées à la boîte.

Chaque souscripteur recevra le résultat du tirage.

Au tirage du 15 avril dernier une prime de 5,000 fr. a été payée à un habitant de Monthey (Valais), porteur du n° *9341*, sorti avec la dite prime.

Sion. — Imprimerie d'Edouard Lædrich.